MRC DES APPALACHES

RÈGLEMENT 169 AYANT POUR BUT D'ASSURER LA PROTECTION DU COUVERT FORESTIER ET DE FAVORISER L'AMÉNAGEMENT DURABLE DE LA FORÊT PRIVÉE

PROCURATION

Nous soussigné,		
<i>5</i>	(nom en lettres moulées)	
par les présentes, désig	nons à titre de représentant autorisé	
(nom en lettres m	oulées) (signature du représentant)	
domicilié à		
lequel est autorisé à sig de la MRC des Appalac	gner pour et en notre nom dans le cadre du règlement numéro ches.) 169
de la MRC des Appala) 169
de la MRC des Appalac Et nous avons signé à	ches.) 169
de la MRC des Appalac Et nous avons signé à	ches.	o 169
de la MRC des Appalac Et nous avons signé à		o 169
de la MRC des Appalac Et nous avons signé à		o 169